

Innovation : CGPA garantit une protection inégalée des intermédiaires

Nouvelle clause de reconstitution additionnelle, sans frais, de la garantie

L'offre contractuelle de CGPA évolue en intégrant une nouvelle clause inédite sur le marché : la reconstitution additionnelle, sans frais, de la garantie de Responsabilité Civile Professionnelle, à hauteur de 2.000.000 € par année.

Véritable Multirisque Professionnelle, CGPA couvre déjà l'ensemble des risques de Responsabilité Civile Professionnelle des intermédiaires en assurance et en finance bien au-delà des minima légaux et des montants de garanties de ses concurrents. Pour aller encore plus loin, **CGPA annonce le lancement d'une nouvelle clause dans son contrat : la reconstitution additionnelle de la garantie de Responsabilité Civile Professionnelle.** Ainsi pour tout sinistre supplémentaire qui ne pourra être pris en charge en raison d'épuisement des limites de garanties de base, **CGPA accordera gratuitement à ses adhérents une reconstitution de 2.000.000 € par année.**

Il s'agit de proposer une solution à l'application stricte de la réglementation relative à la RC professionnelle des intermédiaires. En effet aujourd'hui, après un ou plusieurs sinistres survenus dans l'année, lorsque le plafond de garantie de 5 millions est atteint, le contrat ne trouve plus à s'appliquer, alors que la garantie de RC est obligatoire pour l'exercice de la profession.

« La reconstitution de garantie CGPA à hauteur de 2 millions permet de maintenir le contrat et d'améliorer de façon significative la protection des intermédiaires en assurance et en finance dans leur activité. Le Conseil d'Administration a en outre décidé d'accorder gratuitement et sans condition cette reconstitution. Sur le marché, CGPA est la seule société à proposer un tel niveau de garantie » souligne Xavier Bataille, Président de CGPA.

CGPA

CGPA est une société d'assurance spécialisée dans la Responsabilité Civile Professionnelle et la Garantie Financière des intermédiaires en assurances, en finance et en gestion de patrimoine. CGPA est actif en France depuis 80 ans et en Europe depuis trois ans. Leader sur son marché, CGPA est reconnue par les compagnies, les intermédiaires et les syndicats professionnels comme un acteur essentiel de la solvabilité, du professionnalisme et de l'indépendance de leur profession. CGPA accompagne chaque jour plus de 13 500 adhérents, soit 95% des agents généraux et plus de la moitié des courtiers français. En réponse à l'harmonisation croissante des conditions d'exercice de l'intermédiation en Europe, CGPA a lancé en 2013 CGPA Europe, la première société d'assurance européenne entièrement dédiée à la RC des intermédiaires en assurances européens.

Contact presse : Mélanie Alexandre (Giotto)

Tél. : 01 48 74 18 62 – Mobile : 06 70 54 44 90 – Mail : m.alexandre@giotto-cr.com